5 octobre 2009

INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF I	ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.	

UNIBEL

DECLARANT:
Antoine FIEVET, Président du Directoire
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 29 septembre 2009
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 1 ^{er} octobre 2009
LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris
PRIX UNITAIRE : 185 €
MONTANT DE L'OPÉRATION : 3 515 €

[&]quot;Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."